

Monseigneur

Encouragé par l'accueil que vous daigniez faire à mes lettres, je viens répondre à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a deux jours. Le mémoire est donc présenté. Je suis bien loin de blâmer des démarches, que le devoir ordonne, et votre grandeur sait bien que le silence et l'inaction des Prépôts de l'église catholique ne périrait depuis longtemps. Je suis persuadé, que le style et le ton de votre mémoire n'aigrissent point, ceux à qui il est adressé, parce que le Rédacteur n'aura pas oublié un instant qu'il écrivait au nom d'un Evêque, non pas à des Catholiques seulement, mais aussi à des Protestants, et qui sont peut-être à des prétendus Philosophes. Ainsi, Monseigneur. Les effets de vos réclamations ne pourrout jamais être fâcheux. Il est permis à chacun d'en faire, et certainement qu'personne ne vous en disputera le droit.

Si Stappes n'était pas à Paris, je le prierais de me faire voir le mémoire, qui sera envoyé au Ministère des arts et des sciences, pour en faire un rapport. Mais je ne connais pas May, qui est actuellement chargé du Portefeuille. Vous me faites l'honneur de m'observer que votre Rédacteur s'est beaucoup trop étendu. J'en suis fâché, parcequ'il ne sera pas possible qu'une pièce aussi longue soit lue en séance; d'ailleurs les longueurs inspirent du dégoût. Surtout à des personnes, qui ne mettent guères d'intérêt au sujet que l'on traite. Je suis fâché encore, que l'on ait tant péché sur l'utilité des Conscs, j'aurais voulu plaider leur cause d'une manière toute différente, et qui certainement aurait fait plus d'impression sur les esprits, comme j'y les connais.

Au sujet de notre Consent de Soleure, je vous observerai, Monseigneur, que j'ai donné à différentes reprises un conseil, que l'on a pas jugé à propos de suivre. Le P. Tardy vint d'abord ici pour réclamer contre la vente. Je l'accompagnai chez quelques membres de la Commission exécutive. Je lui couchai une réclamation par écrit, qui devait être signée de tous ses confrères et envoyée de suite aux grand conseil; j'étais sûr pour ainsi dire, qu'elle ne serait pas inutile, parceque j'en avais parlé à quelques Législateurs, qui me dirent, pourquoi contre la teneur de la Loi, on avait résolu cette vente. Le Père Gardien vint à Berne pour le même objet. Il apporta enfin la réclamation que j'avais rédigée; elle était convenablement signée. L'occasion était favorable. Les anciens conseils ayant fait place au nouveau corps législatif. J'écrivis moi même l'adresse. Le Père Gardien me dit qu'il allait remettre la pétition au Président Luthi; L'a-t-il fait ou non? Je n'en ai pas eu de nouvelles; j'ai

leur de croire qu'il a préféré l'avis de quelqu'un autre, et j'ai le regret de n'avoir pas pu faire le bien que je pensais faire; et ce n'est pas la première fois ni la dernière.

L'ouvrage des Prépôts de l'église Protestante renferme trois choses. 1° Une nouvelle organisation des pouvoirs, 2° un concordat avec le gouvernement 3° un projet de concordat avec l'église catholique de l'Helvétie.

La nouvelle organisation se rapproche en quelques choses de la note. L'Antistes Secarus primarius (page 25) sera l'Evêque de Grèce. D'ailleurs votre Grandeur aura observé que les pouvoirs y sont subordonnés, et que le tout y forme une véritable hiérarchie, cependant sans un point central pour toute l'Helvétie parce que l'on ne pourrait pas heurter de front les Ministres qui veulent l'égalité et il en est beaucoup. L'un d'entre eux m'a dit que s'il fallait un Pape, il était tout fait.

Le Concordat avec le gouvernement suppose toutefois l'indépendance de l'église, et l'inocence, mais contre toute attente il demande la sanction de l'état pour la nouvelle organisation, et voudrait en faire un code de lois civiles. Il faut attribuer cette inconscience d'abord à la faiblesse des prépôts, qui sans la concurrence du gouvernement ne pourraient à bout peut être d'amener leurs confiseries à la subordination, qu'ils désirent introduire. Il faut encore l'attribuer à l'habitude. Autrefois le gouvernement était le chef de l'église, et on a de la peine à se débarrasser de cette vieille idée consacrée par l'usage de deux siècles et plus.

Le projet de concordat avec l'église catholique me paraît raisonnable. Si dans les articles 4 et 5 il s'agit de convenir des vérités qui sont communes aux deux églises; il y est expressément dit qu'il ne s'agira point de controverses puisqu'il ne sera pas question de la réunion des églises, et que chacune conservera ce qui lui est propre, en s'engageant cependant de ne pas se haïr, c'est à dire se témoigner de la haine pour la divergence. Cette démarche sera cependant un premier pas vers la réunion si toutefois elle devait se trouver dans les desseins de la Providence. On verra que la différence est moins grande qu'on ne se l'imagine communément, on sera plus juste et par conséquent plus pieux de s'estimer et de s'aimer; et c'est par là qu'il faut commencer, si jamais l'on doit s'entendre.

Quant aux autres articles, je les trouve tous basés sur l'éternelle justice, et tout au moins aussi favorables pour nous, qu'ils peuvent l'être pour l'église Protestante. Il est vrai que ce qui paraît la Tolérance de la part des réformés, pourrait bien aussi participer de la crainte. La réformation s'est introduite par le gouvernement et s'est soutenue par lui. Le gouvernement n'étant plus réformé, mais mixte quant aux personnes et indifférent quant aux principes constitutionnels, la réforme perd son appui, et les effets commencent à paraître puisque les anabaptistes, ou sectaires se renforcent beaucoup, surtout dans ce Canton. Les Ministres Protestants craignent peut être que si le zèle des Missions venait à nous embraser, nous ferions peut être quelque tort à leur cause; de là la clause de l'art. 5. Cependant nous ne devons pas prendre si le change et nous le zèle doit être secundum scientiam. Les missions mettraient l'Helvétie en combustion; et au lieu de gagner on finirait par perdre. Rappelons nous que sans ce moyen et à la faveur de la seule liberté de culte nous avons des églises à Berne et à Bâle

qui sont sous la sauvegarde d'une constitution, qui en bannissant les cultes exclusifs a visiblement favorisé le nôtre.

Si nous nous refusions à accéder à un concordat juste, nous ne nous paraîtrions intolérans, on nous présenterait d'après l'article 9 comme peu soucieux du repos public, ce qui nuirait infiniment à notre église non seulement en Suisse mais en France et ailleurs. Pour y accéder Monseigneur il ne faudra point renoncer aux engagements que vous avez pris à votre sacre. on pourrait d'ailleurs consulter le premier Pasteur; mais il faudra l'informer convenablement, en retracant l'état de notre église dans tous ses rapports, avec le gouvernement et avec l'église protestante. Il est nécessaire que transportés tout à coup dans une position toute différente; nous considérons d'abord ce que nous sommes, et que nous n'agissions qu'après avoir mis nos démarches. Les personnes qui ne voient que l'ancien dans le nouveau sont peu propres aux affaires. Le Voyageur doit commencer par l'orienter.

Lorsque je proposai à votre Grandeur de faire un pendant à l'ouvrage de l'église protestante, je ne pensais point moduler notre organisation sur la leur. Nous avons un droit canon comme l'ouvrage l'observe à l'entrée de la Préface, et il ne s'agit pas d'en créer un nouveau; quoiqu'il le changement de Constitution civile nécessitera aussi quelques amendemens dans l'ordre ecclésiastique pour autant que celui-ci est en rapport avec le premier.

Le Plan de mon ouvrage est fait. Je prendrai la liberté de vous le communiquer au premier jour. Je ne dirai ici qu'une chose c'est que mes réclamations embrassent bien plus d'objets que celles que vous venez de faire, elles paraîtront aussi dans l'habillement que je crois le plus convenable à nos circonstances. Souvent la forme est aussi importante que la chose même.

Je reste Monseigneur avec les sentimens de respect et de soumission que je dois à mon Evêque

Votre très humble et très obéissant
Serviteur G. Girard pasteur

Berne le 6^o oct. 1800.

304 168
2104 3 3X
104 304
2188 160
188 480
376 376
104

À la reverendissime
Évêque de Lausanne

à
Fribourg

2